

RAPPORT ANNUEL 2021-2022



01 JUILLET 2021 / 30 JUIN 2022

INTRODUCTION

1987

Idée émise au 50ème anniversaire
des MFR

1996

Décret de reconnaissance FRUP

Reconnue d'utilité publique par décret du 31 janvier 1996, la **Fondation des Maisons familiales rurales (MFR) dans le monde s'engage depuis 26 ans dans les pays en développement à cofinancer la création et le fonctionnement de centres de formation organisés selon les principes des MFR.**

Son objectif est de soutenir des projets qui favorisent un développement durable, économique, social et humain des territoires grâce à l'éducation et à la formation des jeunes et des adultes, femmes et hommes, qui vivent dans des milieux relativement exclus et éloignés du développement, principalement ruraux, de leur permettre d'acquérir une solide formation de base et professionnelle afin qu'ils soient demain des acteurs dynamiques de leur environnement : avoir un métier, un revenu décent, un avenir meilleur et être des citoyens responsables et engagés.

La Fondation apporte son soutien au moment de la création des associations locales réunissant les familles des élèves en formation. Elle peut cofinancer des actions qui permettent d'améliorer les infrastructures liées aux internats, salles de cours, restauration... Elle peut également intervenir dans le cadre de la formation des équipes pédagogiques ou des administrateurs bénévoles ou la création d'outils de formation.

Enfin elle accompagne les Unions MFR qui le souhaitent dans leurs installations et dans leurs recherches de financements afin que ces mouvements MFR puissent gagner en autonomie.

D'une manière générale elle oriente ses aides, conformément à ses valeurs, pour soutenir la formation professionnelle par alternance dans des structures qui se réclament du mouvement des MFR. Elle a aussi l'ambition d'élargir progressivement ses activités, en fonction de la croissance de ses ressources, au soutien de projets éducatifs ou pédagogiques innovants réalisés dans les MFR de France.

Une Fondation reconnue d'utilité publique (FRUP) est un organisme de mécénat, c'est-à-dire un organisme qui peut bénéficier de financement de la part de tiers. Une FRUP a pour objet de mettre à disposition un patrimoine au service d'une cause d'intérêt général. Elle est créée par décret en Conseil d'État, après instruction par les services du ministère de l'Intérieur.

La dotation initiale doit être d'au moins 1,5 millions €. Les revenus de la dotation doivent permettre d'assurer le financement de l'objet social de la fondation.

Consciente des impératifs de transparence et de la professionnalisation des ONG, la Fondation s'est engagée dans une démarche qualité qui a abouti à l'obtention fin 2016 d'un Label délivré par l'Institut pour le Développement de l'Éthique et l'Action pour la Solidarité (IDEAS) et qui a été renouvelé en 2021. Ce label témoigne du sérieux et de la gestion désintéressée de la Fondation. Pour aller plus loin dans ce sens, elle met en œuvre progressivement de nouvelles pratiques en termes de communication, d'évaluation et de pilotage des aides.

L'action de la Fondation repose sur la mobilisation de tout le réseau MFR en France à tous ses échelons : administrateurs, familles, entreprises, fédérations, anciens cadres, anciens élèves, et formateurs. Fondée par l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation (UNMFREO), elle puise sa légitimité dans le fait d'incarner et de faciliter la solidarité entre les MFR en France et dans le monde. L'essentiel de sa collecte repose ainsi sur ce réseau unique et historique.

Principales caractéristiques de l'exercice 2021-2022

Les faits marquants de l'exercice :

- Une nouvelle Présidence.
- Le renouvellement du label IDEAS.
- La création du Comité des Amis de la Fondation.
- La constitution d'un dossier « nouveaux statuts » déposé au Conseil d'État.

Nos réussites :

- Une forte progression des activités.
- Une réflexion sur la gouvernance et l'élaboration de nouveaux statuts.
- La publication d'un nouveau site web.

Nos difficultés récurrentes :

- Le manque de régularité des ressources d'une année sur l'autre.
- Un fonds associatif dont le montant n'est pas assez élevé.

Les perspectives de la Fondation pour l'exercice à venir :

- Un nombre de donateurs individuels en augmentation.
- Un fonds associatif en progression.
- Une prise de conscience de chaque MFR de sa RSO, matérialisée par la signature d'une convention avec la Fondation.

LA GOUVERNANCE

La vie associative de la Fondation a été particulièrement riche durant l'exercice 2021/2022. De très nombreuses réunions ont mobilisé les administrateurs et le Délégué général au sujet du renouvellement du label IDEAS et sur le dossier déposé au ministère de l'intérieur et au Conseil d'État pour l'adoption de nouveaux statuts.

Le Conseil d'Administration

Il s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2021/2022 : le 20 octobre 2021, le 28 février 2022, le 23 mai 2022. Les principaux sujets abordés ont été les suivants :

- Recomposition du Bureau lors du conseil d'octobre : Décision de Jean-Marie HEMERAY de passer la main. Élection de Chantal LARDIERE à la présidence de la Fondation.
- Travail sur les documents à fournir à IDEAS pour une nouvelle labélisation.
- Suivi régulier des comptes financiers.
- État de la collecte.
- Proposition aux MFR : cagnottes en ligne.
- Décisions sur les aides attribuées.
- Travail sur la communication : relance de l'Écho de la Fondation, création d'une page Facebook, refonte du site web...
- Adoption du contrat d'engagement républicain.
- Réflexions sur la modification des statuts. Travail avec la représentante du ministère de l'Intérieur. Dépôt officiel du dossier au Conseil d'État.
- Création du Comité des Amis...

Le Conseil d'administration a fait le choix d'adopter les nouveaux statuts proposés par le Conseil d'État selon le modèle type « Conseil d'administration et un commissaire du gouvernement ». Les avantages de l'adoption de ces nouveaux statuts sont :

- Gouvernance adaptée,
- Quorum plus fréquent,
- Membres davantage engagés,
- Déontologie améliorée...

Le Conseil d'administration est composé, en juin 2022, et ce avant l'adoption des nouveaux statuts qui devrait avoir lieu durant l'année 2023, de 12 membres :

Quatre membres nommés par le Conseil d'administration:

Le Président de l'Union nationale des MFR ou son représentant
Le Président de l'Association internationale MFR ou son représentant
Deux membres proposés par le Conseil d'administration de l'UNMFREO

Quatre membres de droit:

Le ministre de l'Intérieur ou son représentant
Le ministre de l'Agriculture ou son représentant
Le ministre des Affaires Étrangères ou son représentant
Le successeur de Monsieur NOVE-JOSSERAND, Fondateur

Quatre membres cooptés par le Conseil d'administration:

Le secrétaire général de l'AIMFR ou son représentant
GROUPAMA représentant le organisations professionnelles
AG2R
Un représentant de l'UNMFREO

Chantal LARDIÈRE
Giacomo SARTI
Jean-Luc CHARRIER
Guy MARTEL

Florence RACINE
Gerardo RUIZ
Audrey MARTINENQ
Xavier MICHELIN

Jean-Louis ICHARD
Sylvie LE DILLY
Delphine LALU
Jean-Marie HÉMERAY

Le Conseil sera totalement recomposé après la décision du Conseil d'État attendue dans l'année 2023.

Le Bureau

Le Bureau est composé de Chantal LARDIERE, Présidente, Xavier MICHELIN, Vice-Président, Sylvie LE DILLY, Trésorière, Jean-Marie HEMERAY, Secrétaire général.

Le Bureau s'est réuni plusieurs fois, en visioconférence ou en présentiel, pour travailler sur les statuts en particulier.

Les Commissions

Le Conseil d'Administration est entouré de quatre Commissions/Comités :

La Commission Finances est composée de 4 membres se réunit au moins 2 fois par an. Elle a pour objet de suivre les évolutions des placements financiers de la Fondation et d'analyser les finances de la Fondation.

Présidence : Madame Sylvie LE DILLY, Trésorière de la Fondation.

Membres : Monsieur Xavier MICHELIN, administrateur de la Fondation, Chantal LARDIERE, Présidente, Lahcene MESSAHLI, Commissaire aux comptes.

En fonction des besoins : Le Délégué général et le comptable.

La Commission Projets composée de 3 membres se réunit au moins une fois par an. Elle a pour objet de décider de l'affectation des aides sur les projets qui sont décidés.

Président : Monsieur Jean-Luc CHARRIER, administrateur de la Fondation.

Membres : Monsieur Jean-Louis ICHARD, administrateur de la Fondation, Cécilia CAINJO, cadre du service international de l'Unmfreo.

En fonction des besoins : Le Délégué général et des représentants impliqués dans les dossiers.

Le Comité d'Audit est composé de trois personnes : Monsieur Jean-François LEMOUX, Président, en tant que personne extérieure qualifiée, Monsieur Guy MARTEL, administrateur de la Fondation, Monsieur Brahim CHELIHI, expert en certification.

Le comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans le contrôle des informations financières et comptables, le contrôle des risques et le respect des procédures internes et le suivi de la réalisation du plan stratégique.

Jean-François LEMOUX a souhaité quitter ses fonctions après l'analyse des comptes financiers de l'exercice 2021-2022. Il est remplacé par Monsieur Eric GELPE, ancien directeur général Groupama Paris Val de Loire.

Le Comité des Amis de la Fondation, dont la décision de création a été décidée au printemps 2022 comprend à ce jour une dizaine de personnes physiques, intéressées et impliquées dans la vie de la Fondation. Le Comité se réunit au minimum une fois par an, en présence de la direction de la Fondation qui assure l'animation technique et le secrétariat de la réunion.

Présidence : Monsieur Xavier MICHELIN, administrateur de la Fondation.



Membres : Henri GERMOND, Jean-Paul BALLUET, Marcel LEROUX, Rémy GUILLEUX, Danielle ALPHAND, Pierre-André LELEU, Gérard GUYON, Monique THOONSEN, Bernard CREPEAU, Florence RACINE.



Depuis 2016, la Fondation MFR Monde a reçu le label IDEAS qui atteste de ses bonnes pratiques en matière de gouvernance, gestion financière et suivi de l'efficacité de l'action.

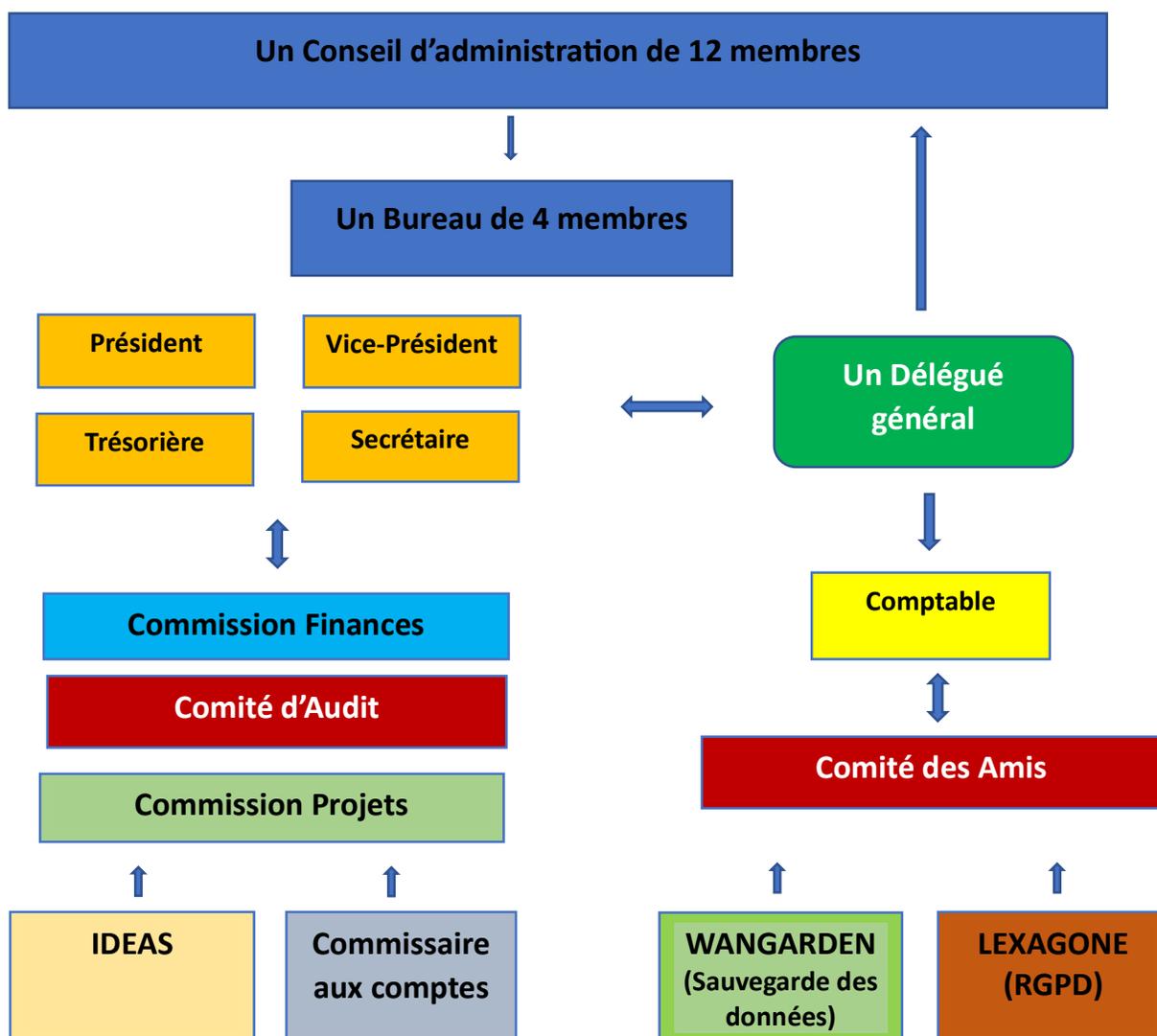
Le label a été renouvelé le 13 décembre 2021.

La Fondation a fait le choix aussi d'adhérer au Centre Français des Fonds et Fondations.



Fonctionnement

Le fonctionnement quotidien de la Fondation est assuré par un Délégué général bénévole, Patrick GUES. Il est aidé dans sa fonction par la mise à disposition d'un comptable, Jérôme ANSLINGER, salarié de l'Union nationale des MFR.



LA COLLECTE

La collecte de la Fondation se fait autour de deux sources essentielles :

- Les dons des particuliers.
- Le soutien du réseau des MFR.

La collecte en ligne se développe peu à peu (paiement sur le site web ou cagnotte GANDEE) et le mécénat d'entreprise progresse. Remercions LEXAGONE et LES ENCHANTEURS d'ailleurs pour leur soutien très actif.

Une fiche a été préparée à destination des notaires.

Sur l'exercice 2021/2022, 446 reçus ont été émis.

La communication

Écho de la Fondation

Dans un souci de tenir informés les donateurs, l'édition d'un « Écho de la Fondation » qui n'avait plus été imprimé depuis de nombreuses années est reprise. Le bulletin a été envoyé en octobre 2021 aux donateurs actuels, aux présidents et directeurs des MFR à leur domicile et dans chaque MFR. Cet envoi a permis de travailler sur la base de données qui comprend aujourd'hui 2 500 personnes physiques. Un autre bulletin a été programmé fin octobre 2022 pour lancer la collecte annuelle.

Le site WEB

Avec l'aide des Enchanteurs, agence de communication, le site web a été totalement reconstruit. Il se veut pédagogique, simple avec beaucoup d'informations à disposition des visiteurs. Il comprend également un module de paiement en ligne et un formulaire de contact.



La page Facebook

La page Facebook prend peu à peu sa place dans le paysage de la Fondation. Elle permet de diffuser des informations qui ont été publiées par les MFR dans le monde. Elle est passée de moins 500 followers à plus de 900 en quelques mois.



Interview du Délégué général par Jean-Marc Sylvestre sur la chaîne B SMART TV

La collecte 2021/2022

Au printemps 2022, une analyse fouillée de la collecte (sur des chiffres partiels et non clôturés) a été réalisée. Le montant total de la collecte, auprès des particuliers et des MFR, à cette date, s'élevait à 104 577 € (46 177 euros en 2020/2021).

Les dons des particuliers augmentent fortement. On passe de 157 donateurs individuels à 256. Le travail réalisé sur la mise à jour des fichiers semble commencer à payer. Le don moyen est de 159 €. Les paiements par chèque représentent encore 62% des dons mais les virements et les paiements par carte bancaire augmentent. 82 donateurs ont versé des dons compris entre 100 et 1 000 €. 6 donateurs font partis des « gros contributeurs » avec des dons supérieurs à 1 000 €.

La collecte auprès des MFR est d'environ 60 000 €. Il est à noter que près de 100 MFR ou fédérations se sont engagées auprès de la Fondation, un nombre record, pour un don moyen de 650 €.

9 entreprises se sont également engagées. Deux, Les Enchanteurs et Lexagone, ont signé une convention de mécénat avec la Fondation pour un montant annuel non négligeable de 9 200 €.

Plan d'actions pour la collecte de l'automne 2022

La collecte de la Fondation 2022/2023 se fera autour :

- Des donateurs individuels dont le fichier actuel comprend 2 500 individus.
- Des legs ou les donations. Pour ce faire, les administrateurs ou des représentants de la Fondation dans les régions pourraient être mandatés pour rencontrer des notaires sur le terrain.
- De la poursuite des relations avec le moteur de recherche LILO et la plateforme GANDEE.
- Enfin, il a été proposé que chaque MFR de France « soit engagée et solidaire » auprès de la Fondation en signant une convention avec elle. Chaque MFR et chaque Président ont reçu un courrier en ce sens. La Fondation espère beaucoup de cet engagement du réseau afin d'avoir une plus grande régularité dans ses rentrées financières.



Remise d'un chèque à la Fondation par les élèves de la MFR de Chateaubriand

LES AIDES DISTRIBUÉES

La Fondation a financé 16 dossiers répartis dans 12 pays en relation avec 6 partenaires extérieurs et 10 fédérations de MFR françaises. Elle a accordé un prêt de 30 000 € pour une MFR à Mayotte et à attribuer le Prix de la Fondation (1 500 €) à des familles de La Réunion.

NOS ACTIONS :
au plus près
des besoins de
la jeunesse rurale
et des populations
locales.



Signature de la convention avec Haïti

HAÏTI

- Formation en agroécologie pour 15 jeunes agriculteurs à la MFR de Bassim-Zim : 8 500 € dont 3 500 € subventionnés par LEA NATURE, en lien avec la Fédération régionale des MFR d'Occitanie.
- Formation de 120 familles en production maraîchère organisée par la MFR de Limonade : 3 500 € subventionnés par LEA NATURE et un partenariat avec SOS Village d'enfants et la Fédération régionale des MFR d'Occitanie.

BÉNIN

- Formation et installation de 50 femmes en agriculture biologique (production de tomates) avec les équipements nécessaires, un forage et une réserve d'eau : 3 962 € en partenariat avec la Fédération départementale des MFR de Vendée et Seed Fondation.

BRÉSIL

- Soutien de l'ARCA-FAR-PARANA pour le suivi administratif, financier et pédagogique de 21 CFR (1 000 jeunes concernés, 60 municipalités) : 13 000 € en partenariat avec la Fédération départementale des MFR du Rhône.

COLOMBIE

- Renforcement de la Fédération des MFR de Colombie : 9 279 € et 131 588 € apportés par l'Ambassade de France, en partenariat avec la Fédération territoriale des MFR des Savoie.

MALI

- Déplacement du siège de l'Union nationale des MFR du Mali à Bamako pour faire face à la situation sécuritaire : 18 000 € en partenariat avec la Fédération régionale et les Fédérations départementales de Bretagne.

FRANCE

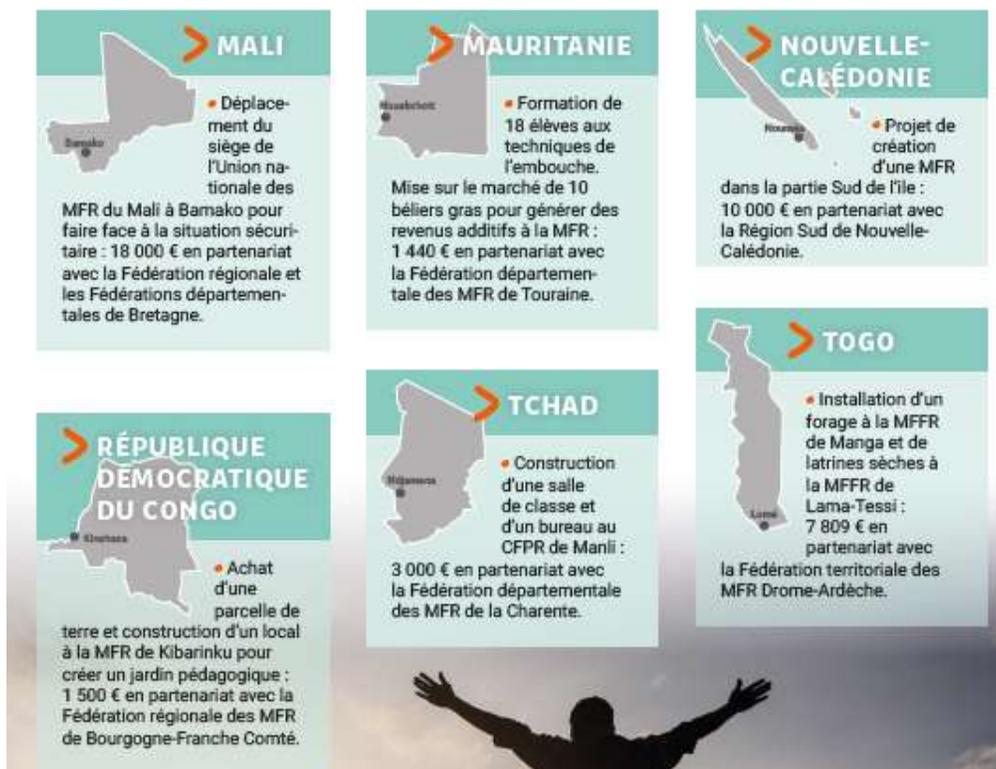
- Co-financement du dossier SRJT-MFR - Solidarité pour la Réussite des Jeunes et des Territoires MFR : financement pluriannuel dont 12 500 € apportés en 2021/2022, convention signée entre la Fondation des MFR Monde, l'UN des MFR, les fédérations françaises concernées et les Unions MFR de 9 pays.
- Le Prix de la Fondation : Prix attribué en 2022 à la Fédération des MFR de La Réunion et à 5 MFR de ce département. 5 bourses de 300 € (une par MFR) soit 1 500 € attribués à des familles ou des jeunes.
- Aide exceptionnelle « Tempête » : 5 000 € versés en urgence à la MFR du Ribéacois (Vanxains en Dordogne) pour faire face aux dépenses courantes après la destruction de ses bâtiments par une tempête.
- Création de la MFR Mayotte sud : Prêt de 30 000 € sans intérêt, remboursement du capital en 43 mensualités à partir de janvier 2023.

GUINÉE

- Soutien à l'Union nationale des MFR de Guinée : 9 000 € en partenariat avec les Fédérations départementales des MFR de la Sarthe et de la Mayenne.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

- Achat d'une parcelle de terre et construction d'un local à la MFR de Kibarinku pour créer un jardin pédagogique : 1 500 € en partenariat avec la Fédération régionale des MFR de Bourgogne-Franche Comté.



Remise des bourses attribuées à des familles de La Réunion dans le cadre du Prix de la Fondation

Rappelons également que la Fondation, depuis 2015, a réalisé 5 prêts à taux zéro à 5 MFR de France pour un montant de **145 000 euros**.

MFR	Lieu	Date prêt	Montant prêts	Montant remboursé
Bléone-Durance	Alpes de Ht Provence	2016	30 000 €	0 €
Papaïchon	Guyane	2020	30 000 €	7 500 €
Bollène	Vaucluse	2017	30 000 €	30 000 €
M'Tsamboro	Mayotte	2015	25 000 €	10 000 €
Est Mayotte	Mayotte	2021	30 000 €	0 €
Total			145 000,00 €	47 500 €

32% du montant de ces prêts ont déjà été remboursés ce qui permet de répondre favorablement à de nouvelles demandes.

LES FINANCES

Les aspects comptables sont présentés et détaillés dans un rapport financier spécifique complété par les rapports du Commissaire aux comptes.

Le projet de budget qui avait été élaboré en fin d'exercice 2021 a été respecté au niveau du fonctionnement mais il a été dépassé, dans le bon sens, grâce à une collecte plus importante que prévue ce qui a permis à la Fondation de verser des aides plus nombreuses.

Les comptes sont excédentaires de 20 755 euros ce qui permet d'améliorer les fonds propres de la Fondation. Cette bonne gestion a permis de rembourser également une des échéances de l'emprunt contracté auprès de l'Union nationale des MFR (25 000 euros).

Le compte de résultat

Il enregistre une augmentation conséquente des charges et des produits par rapport à l'an dernier : + 132 % des dons, + 213 % des aides versées. Les rendements financiers se maintiennent à un bon niveau, de l'ordre de 4,5%. L'objectif du Conseil étant d'avoir des revenus financiers qui couvrent les frais de fonctionnement de la Fondation. Le compte de résultat dégage un excédent de 20 755 euros.

Exercice 2021-2022	Montant	Différentiel N-1	Explications
Total des charges	212 808 €	+ 95 181 €	Augmentation des aides distribuées
Total des produits	233 563 €	+ 65 031 €	Augmentation de la collecte
Frais fonctionnement	76 000 €	+ 6 000 €	
Aides distribuées	136 756 €		Aides + prêt attribués

Le bilan

Le montant du bilan s'élève à 1.711 665 euros. Les fonds propres de la Fondation sont en progression.

Exercice 2020-2021	Montant	Différentiel N-1
Total des fonds propres	1.580 361 €	+ 20 756 €
Total des fonds dédiés	69 191 €	+ 8 704 €
Dettes	47 114 €	- 22 690 €
Provisions	15 000 €	+ 15 000 €

Les missions sociales sur le total des emplois

La part du montant accordé aux missions sociales dans la part totale des emplois du compte de résultat est remonté à 75 % sur l'exercice 2021-2022. Quant au niveau du total des emplois, celui-ci a considérablement augmenté (+ 95 000 euros).

En euros	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Mission sociale	162 372 €	179 468 €	71 701 €	169 596 €
Total des emplois	219 083 €	245 523 €	117 544 €	212 787 €
Ratio	74,11%	73,10%	61%	75%

En euros	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Mission sociale	179 468 €	71.701 €	169 596
Dons collectés	80.056 €	49.461 €	115 114 €
Ratio Don/Mission	44,60 %	68,98 %	67,87 %
Aides directes	127.991 €	33.949 €	106 597 €
Ratios Aides/Dons	1,59	0,80	0,92

L'objectif de la Fondation est de consacrer 100 % de la collecte aux aides attribuées ou/et à la consolidation de son fonds associatif et d'assurer son fonctionnement grâce à ses ressources financières propres (intérêts des placements) et aux subventions éventuelles.

Les frais de fonctionnement sur total des emplois

Les frais de fonctionnement représentent 15% des charges. Ils restent à un niveau très correct et relativement stable depuis 3 ans.

Les frais de collecte

Les frais de collecte se stabilisent à 10%.

Le projet de budget pour l'exercice 2021-2022

C'est un budget prudent qui est présenté au Conseil d'administration. Il s'élève à 186 000 euros. Il prévoit des dépenses de fonctionnement pour 70 000 euros et le versement d'aides financières pour un montant de 116 000 euros. Les ressources prévisionnelles sont issues pour 62% de la collecte et de 37% des ressources propres.

Les finances de la Fondation en fin d'exercice

Les placements au 30 juin 2022 s'élèvent à 1 453 418 euros, les disponibilités à 158 000 euros. À noter que le montant des placements correspond à la valeur d'achat conformément à la législation en vigueur et non pas à la valeur réactualisée à ce jour.

La trésorerie a permis dès le début de cet exercice 2022/2023 de rembourser la dernière échéance de l'emprunt contracté auprès de l'Union nationale des MFR (25 000 euros). La Fondation a épuré l'ensemble de ses dettes.

Les évolutions ces dernières années

Ressources	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Subventions	75 999 €	81 647 €	22 500 €	15 000 €
Collecte	64 363 €	81 249 €	49 461 €	131 969 €
Produits financiers	29 188 €	38 788 €	46 518 €	60 453 €

Types d'emplois	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Missions sociales	74 %	73 %	61 %	76 %
Fonctionnement	11 %	10 %	16 %	14 %
Frais de collecte	15 %	17 %	23 %	10 %

Bilan	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Fonds propres	1 500 978 €	1 508 699 €	1 559 605 €	1 580 361 €
Fonds dédiés	73 287 €	59 611 €	60 487 €	69 191 €
Dettes	127 248 €	123 319 €	69 804 €	47 114 €
Provisions				15 000 €

AXES DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil d'administration de la Fondation des Maisons familiales rurales dans le monde s'est donné des objectifs ambitieux pour l'exercice en cours, 2022/2023 mais aussi pour les deux ou trois prochaines années, jusqu'en 2025.

D'abord, revoir totalement sa gouvernance en proposant un nouveau Conseil d'administration totalement renouvelé, épaulé dans ses tâches par deux commissions, le Comité d'Audit et le Comité des Amis récemment créé, en reformalisant le règlement intérieur.

Et ayant ensuite une politique volontariste de communication pour augmenter le nombre de donateurs individuels.

En proposant encore à chaque MFR de signer une convention avec la Fondation.

Enfin en prenant à bras le corps le problème de l'augmentation du fonds associatif.



1. Mettre en place une nouvelle gouvernance associative



2. Convaincre de la nécessité du don personnel



3. Persuader chaque MFR de s'engager



4. Augmenter le fonds associatif

Une nouvelle gouvernance



Une procédure en cours auprès du ministère de l'Intérieur pour adopter les nouveaux statuts proposés par le Conseil d'Etat.

Un nouveau Conseil d'administration mis en place vers la mi 2023.

RESULTATS ATTENDUS



Adopter des statuts conformes aux prescriptions du Conseil d'Etat.

Avoir des membres plus impliqués.

Ecrire un nouveau règlement intérieur.

Tisser des liens avec des organisations extérieures.

Créer un réseau de représentants sur le terrain.

LE SOUTIEN DES PARTICULIERS



Les dons des particuliers sont un moyen pour la Fondation de récolter des ressources qui sont immédiatement mobilisables au service d'une cause.

Le don
La donation
Le legs
L'assurance-vie

RESULTATS ATTENDUS



Augmenter le nombre de donateurs.

Avoir un réseau de notaires qui connaissent la Fondation.

Recueillir des donations ou des legs pour augmenter le fonds associatif.

LE SOUTIEN DU RESEAU



Rappel : La Fondation MFR Monde n'est pas une ONG comme les autres. Elle s'appuie, en effet, sur plus de 1 000 associations réparties dans 30 pays...

Et sur l'Union nationale des MFR françaises qui a été à l'origine de sa création.

RESULTATS ATTENDUS



Augmenter le nombre de MFR engagées.

Signer des conventions de partenariat pour un engagement pluriannuel.

Favoriser la régularité de la collecte.

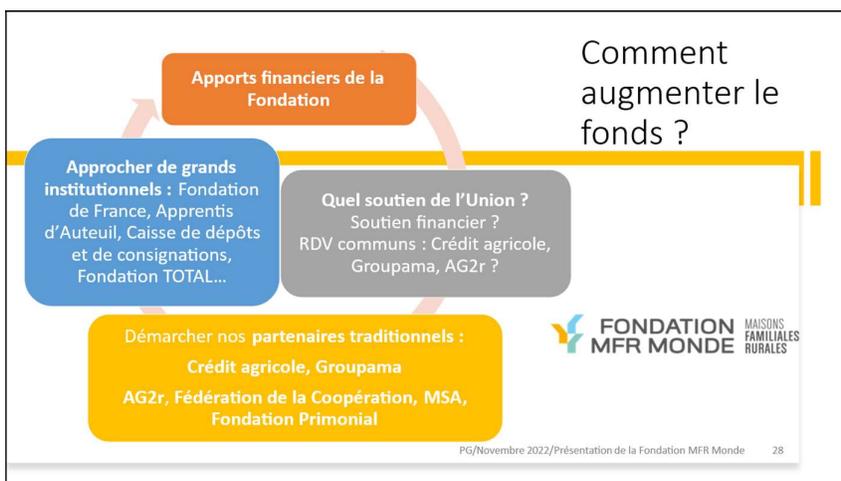
AUGMENTER LE FONDS ASSOCIATIF



26 ans après sa création, l'augmentation du fonds est nécessaire pour 2 raisons :

1. Avoir des produits financiers qui couvrent le fonctionnement de la Fondation.
2. Etre en mesure d'accueillir une ou des fondations abritées. Or pour ce faire, le Conseil d'Etat exige un fonds à hauteur de 3 millions €.

Comment augmenter le fonds ?



RESULTATS ATTENDUS



Un fonds dont les produits financiers assurent le fonctionnement de la Fondation (salaire d'un responsable et frais administratifs).

Un fonds associatif entre 2,5 et 3 millions d'euros pour demander au Conseil d'Etat l'autorisation d'héberger une fondation abritée.

Donner une assise à la Fondation pour les 20 prochaines années.

**La Fondation MFR Monde, un des rares
financeurs de l'enseignement et de la formation
professionnelle en milieu rural**



Nous contacter

Fondation MFR Monde

58 rue Notre Dame de Lorette • 75009 PARIS
01 44 91 86 86 40 • fondationmfr@mfr.asso.fr

www.fondationmfr-monde.org